

Décision

Générale

colonial

Décision n° 243 concernant les services d'Etat.

n° 243

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 3 du 31/03/1960

Date de publication
26 février 1960

Date du numéro
31 mars 1960

TEXTE INTÉGRAL

Est acceptée, pour compter du 1er février 1960, la démission de son emploi offerte par Mme Kerpan, engagée à l'essai à compter du 29 décembre 1959 en qualité de secrétaire dactylographe, mise à la disposition de M. l'Inspecteur de la France d'Outre-Mer en mission. Mme Kerpan aura droit à une indemnité compensatrice de congé non pris égale à 1/16e de la rémunération qu'elle a perçue pour la durée de ses services.